

Session plénière 15.12,2016

Région Normandie

Carte des formations sanitaires et sociales

Céline Brulin - groupe des élus communistes et du Front de Gauche

Vous l'avez rappelé, Monsieur Margueritte, cette carte des formations prend en compte les quotas d'infirmiers à former décidés par l'Etat, via l'ARS. Face à la diminution que vous avez évoquée, il aurait peut-être fallu que nous nous y opposions de manière unanime, comme nous l'avons fait (je crois que c'était en mars dernier), en émettant un avis défavorable à la révision du SROS, pour marquer notre refus d'entériner par exemple, la fermeture de la maternité de Falaise ou de services d'urgence de proximité.

C'aurait été un signe fort. Je rappelle que le projet régional de santé est en cours d'élaboration, et que notre collectivité doit se faire entendre et exiger notamment un plan de rattrapage sanitaire à l'égard de la Normandie. Ce ne serait vraiment pas du luxe !

Malheureusement, main dans la main avec l'Etat, représenté par l'ARS, vous avez au contraire saisi l'occasion de cette diminution du quota infirmier pour envisager la fermeture dans un premier temps de 2 IFSI et puis d'1 aujourd'hui. Et il a fallu la mobilisation des élèves, des personnels hospitaliers, de leurs syndicats, la mobilisation des citoyens et des élus locaux, ainsi que nos interventions répétées, pour que vous reveniez en partie sur cette décision - et c'est une bonne chose - et que l'Etat consente à ramener la diminution du quota de 122 à 114 ; l'effort aurait pu être plus conséquent.

Mais vous persistez, vous l'avez rappelé tout à l'heure, à vouloir fermer 6 IFAS, en contradiction avec la recherche d'un aménagement équilibré du territoire.

Alors on nous dit qu'il y aurait un problème "d'employabilité" des infirmiers, dans un terme que je trouve pour ma part, très jargonneux, très en vogue, je serais tentée de dire que ce n'est pas particulièrement étonnant quand le gouvernement actuel supprime 22 000 postes, en 3 ans, dans la fonction publique hospitalière, quand le départ en retraite des infirmiers est repoussé via leur nouveau statut, qui leur demande de faire une carrière plus longue, quand des réformes successives de la retraite, quand l'ambulatoire est privilégié - on peut admettre, et même comprendre, que les gens hospitalisés souhaitent rapidement rentrer chez eux mais bien souvent aussi, l'ambulatoire est privilégié pour supprimer des lits d'hospitalisation - ou quand la T2A a des effets absolument dévastateurs sur les budgets des hôpitaux. Je ne développe pas plus. Comment s'étonner, dans ces conditions, que les élèves infirmiers trouvent de plus en plus difficilement un poste ? et je n'ose imaginer ce que cela donnerait avec 500 000 fonctionnaires de moins, dans notre pays. Une simple règle de 3 permettrait de mesurer ce que cela représenterait dans le milieu hospitalier.

Je voudrais alerter sur le simple fait que cette logique, celle qui a prévalu, il y a quelques années maintenant, pour les quotas de médecins où on a, en gros, théoriser qu'en formant moins de médecins, on ferait des économies de dépenses de santé et je crois qu'aujourd'hui nous constatons que nous en payons le prix fort particulièrement en Normandie où la démographie médicale est de plus en plus problématique... ce qui dans un véritable cercle vicieux, sert d'argument pour à nouveau fermer des services de proximité.

Je trouve cette logique mortifère et elle ne prend pas en compte des éléments essentiels comme le vieillissement de la population. Dans les prochaines années le nombre de

normands, âgés de 80 ans et plus, va doubler. Elle ne prend pas non plus en compte la situation sanitaire en Normandie, moins favorable que dans d'autres régions métropolitaines.

Nous vous redemandons d'abandonner les projets de fermetures des IFAS. Des pétitions ont été massivement signées par exemple, par les personnels de l'EPSM de Caen, "le bon sauveur" en ce sens. Les personnels de l'hôpital public d'Alençon, pour ne citer que ces exemples, sont tout aussi inquiets. Et je voudrais souligner que fermer des IFAS adossés à des hôpitaux publics ou à des services de psychiatrie, contribue à fragiliser ces établissements qui sont déjà malmenés par la constitution de GHT que vous avez évoquée et par les assauts successifs qu'ils subissent.

Si vous me le permettez, je voudrais vous lire quelques extraits d'un texte qui a été écrit par un formateur d'un des IFAS, précisément celui de l'EPSM.

« Voilà, dit-il, voilà les dés sont jetés ! l'IFAS est officiellement en soins palliatifs. Vous savez cet état clinique où on a fait tout ce qui est possible pour le confort de la personne en attendant cette fin inéluctable. Oui, notre IFAS va mourir. La maladie était-elle tellement grave qu'on ne pouvait y échapper ? Même pas. Le choix de la thérapeutique, dans l'urgence, a-t-il été mauvais ? Même pas. On a seulement décidé que cet Institut était malade, et qu'il ne fallait pas tenter de le guérir, ni même tenter de le soigner. »

Un peu plus loin, il dit :

« ce n'est pas seulement la fermeture de mon lieu d'exercice qui m'attriste. On a choisi de faire disparaître toutes les composantes de cette école ; ma réflexion, ma ire me pousse à penser à l'Histoire. Dans quel contexte, une société, une institution peut-elle avoir eu l'idée saugrenue de fermer des écoles ? »

Et il conclut : (je ne peux évidemment pas tout vous lire) :

« alors pour toutes ces raisons, oui je suis en colère, mais inquiet encore plus. Inquiet que les valeurs, dont je prétends être un convaincu et un défenseur, semblent reléguées au second plan, comme négligeables. Oui je m'attache à un symbole, à cet institut. Mais lorsque des symboles tombent, ce sont des valeurs qui sont ébranlées. Dans un contexte sociétal où les valeurs humanistes qui ont fondé notre si cher « vivre ensemble » sont de toute part remises en cause, il n'est à mes yeux ni utopique, ni fou (il évoque la psychiatrie), de trouver urgent de défendre un symbole, une école, notre Institut de Formation. »

Chacun sait et je vais terminer brièvement si vous le permettez Monsieur le Président, que les IFAS forment des populations modestes ou en reconversion professionnelle pour qui la mobilité peut être une difficulté supplémentaire.

Chacun sait que ces instituts de formation, implantés dans nos villes moyennes, contribuent à un aménagement équilibré du territoire, indispensable à la vitalité de ces communes et à la lutte contre les inégalités.

Je note pour conclure un point qui j'espère sera positif, c'est l'évocation que vous avez faite Monsieur Margueritte, d'une harmonisation des droits d'inscription des instituts de formation des kinés ; c'est un travail qui me semble beaucoup plus urgent que la carte des formations qui vient de nous être présentée puisque Alençon figure - comme beau

palmarès - parmi les plus chers de France et que La Musse à Evreux n'est pas tellement mieux loti.

Puisqu'on parle d'égalité des territoires, il y a en effet urgence à ce qu'on harmonise ces droits d'inscription, mais qu'on le fasse bien évidemment à la faveur des familles, des étudiants qui faute de moyens sont parfois contraints d'abandonner leur formation, ce qui est problématique pour la démographie médicale dans notre région.

De ce point de vue, il est urgent que la Région engage des démarches avec l'Etat, son Ministère des affaires sociales et de la santé et son Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour mettre fin aux inégalités en matière de droits d'inscription entre les instituts de formation des masseur-kinésithérapeute.

Vous l'aurez compris, nous voterons contre la carte des formations qui nous est présentée.